



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITÉ FRÈRES MENTOURI CONSTANTINE 1

Congé académique pour raison médicale

Médecin traitant	Partie réservée aux services universitaires
<p>Certificat Médical</p> <p>Je soussigné, Docteur.....</p> <p>Certifie avoir examiné, ce jour, le patient.....</p> <p>Il présente.....</p> <p>..... (Voir diagnostic détaillé au verso)</p> <p>Son état de santé nécessite un repos dejours avec sorties (1):</p> <p>Autorisées <input type="checkbox"/></p> <p>Non autorisées <input type="checkbox"/></p> <p>Une ordonnance est remise au patient (1) :</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Date, Signature et Cachet</p>	<p>Docteur :.....</p> <p>Campus :.....</p> <p>Durée du congé de maladie (1) :</p> <p>Confirmée : <input type="checkbox"/> Date et Signature</p> <p>Non confirmée : <input type="checkbox"/></p>
	<p>Faculté :.....</p> <p>Avis du Vice Doyen chargé des études : le congé académique pour raison médicale est :</p> <p>Accordé <input type="checkbox"/> Date et Signature</p> <p>Non accordé <input type="checkbox"/></p>

(1) Cocher la case qui convient

PS : Arrêté Ministériel n° 711 du 03 Nov. 2011

Article 10 : A l'issue d'un congé académique pour raison médicale, la réintégration est conditionnée par l'avis d'un expert médical désigné par l'établissement d'enseignement supérieur.

Diagnostic détaillé du Médecin traitant

Date, signature et Cachet :